

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 17 décembre 2020

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. LACHAMBRE

Convocation envoyée le 11 décembre 2020

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de présents participant au vote : 76

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 7

### Membres présents :

|                                    |                             |                             |
|------------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| M. François REBSAMEN               | M. Guillaume RUET           | M. Nicolas SCHOUTITH        |
| M. Pierre PRIBETICH                | Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM  | M. Patrick AUDARD           |
| M. Thierry FALCONNET               | Mme Kildine BATAILLE        | M. Léo LACHAMBRE            |
| Mme Nathalie KOENDERS              | M. Christophe AVENA         | M. Samuel LONGCHAMPT        |
| M. José ALMEIDA                    | Mme Stéphanie VACHEROT      | Mme Bénédicte PERSON-PICARD |
| Mme Sladana ZIVKOVIC               | M. Marien LOVICHI           | Mme Catherine VICTOR        |
| M. Jean-François DODET             | Mme Dominique MARTIN-GENDRE | M. Gérard HERRMANN          |
| Mme Françoise TENENBAUM            | M. Christophe BERTHIER      | Mme Dominique BEGIN-CLAUDET |
| M. Jean-Patrick MASSON             | M. Georges MEZUI            | M. Laurent GOBET            |
| M. François DESEILLE               | Mme Laurence FAVIER         | Mme Anne PERRIN-LOUVRIER    |
| M. Dominique GRIMPRET              | M. Massar N'DIAYE           | M. Gaston FOUCHERES         |
| Mme Danielle JUBAN                 | Mme Lydie PFANDER-MENY      | Mme Céline TONOT            |
| M. Jean-Claude GIRARD              | M. Jean-François COURGEY    | M. Jean-Marc RETY           |
| Mme Claire TOMASELLI               | M. Emmanuel BICHOT          | M. Jean-Michel VERPILLOT    |
| M. Philippe LEMANCEAU              | Mme Caroline JACQUEMARD     | Mme Catherine PAGEAUX       |
| Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN | M. Stéphane CHEVALIER       | Mme Monique BAYARD          |
| M. Antoine HOAREAU                 | Mme Céline RENAUD           | Mme Catherine GOZZI         |
| M. Hamid EL HASSOUNI               | M. Laurent BOURGUIGNAT      | M. Philippe SCHMITT         |
| M. Benoît BORDAT                   | Mme Laurence GERBET         | Mme Isabelle PASTEUR        |
| Mme Brigitte POPARD                | M. Bruno DAVID              | Mme Céline RABUT            |
| Mme Christine MARTIN               | Mme Claire VUILLEMIN        | M. Frédéric GOULIER         |
| Mme Nadjoua BELHADEF               | Mme Stéphanie MODDE         | Mme Noëlle CABBILLARD       |
| Mme Océane CHARRET-GODARD          | M. Olivier MULLER           | M. Cyril GAUCHER            |
| M. Denis HAMEAU                    | Mme Karine HUON-SAVINA      | Mme Stéphanie GRAYOT-DIRX   |
| M. Nicolas BOURNY                  | M. Patrice CHATEAU          | M. Stéphane WOYNAROSKI.     |
|                                    | M. Lionel SANCHEZ           |                             |

### Membres absents :

|                              |   |
|------------------------------|---|
| M. Patrick CHAUPUIS          | M. Rémi DETANG pouvoir à Mme Isabelle PASTEUR             |
| M. Jacques CARRELET DE LOISY | M. Jean-Philippe MOREL pouvoir à M. Antoine HOAREAU       |
| M. Patrick BAUDEMONT         | Mme Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à M. Léo LACHAMBRE         |
|                              | M. Jean DUBUET pouvoir à M. Gérard HERRMANN               |
|                              | M. Didier RELOT pouvoir à M. Guillaume RUET               |
|                              | M. Philippe BELLEVILLE pouvoir à M. Jean-Michel VERPILLOT |
|                              | M. Adrien GUENE pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD           |

---

**OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME**

**Avenants à la Convention de Coopération Culturelle 2019-2022 et au Contrat Territoire Lecture 2019-2022 – Adhésion de la Ville de Talant**

Il est proposé au Bureau Métropolitain d'approuver les avenants à la Convention de Coopération Culturelle 2019-2022 et au Contrat Territoire Lecture 2019-2022, qui seront conclus entre la Métropole et ses partenaires.

Le diagnostic du pilier cohésion sociale du Contrat de Ville 2015-2020, prorogé par l'État jusqu'en 2022, a mis en évidence la présence en nombre d'équipements culturels et de structures associatives dans les quartiers de la Politique de la Ville. Pour autant, les habitants de ces quartiers les fréquentant peu, un fort besoin de médiation était attendu sur ces territoires.

C'est pourquoi, pour organiser différents modes de médiation, une Convention Culture et Territoires ainsi que son annexe, un Contrat Territoire Lecture, ont été signés le 29 septembre 2016 entre le Ministère de la Culture (DRAC de Bourgogne-Franche-Comté), l'Éducation Nationale (Rectorat de l'Académie de Dijon) et la Communauté Urbaine du Grand Dijon, pour la période 2016–2018.

Cette convention et ce contrat témoignaient de la volonté des signataires de définir une stratégie commune de développement de l'action culturelle, pour et avec les habitants des quartiers Politique de la Ville.

Les actions mises en œuvre dans ce cadre, en 2016-2018, ont posé les bases d'un projet culturel appliqué à la Politique de la Ville, en collaboration avec les communes de Chenôve, Dijon, Longvic, Quetigny et Talant.

Ces actions leur ont permis de déterminer des objectifs et d'élaborer des dispositifs partagés en matière culturelle dans ces quartiers, favorisant ainsi l'émergence de nouvelles pratiques communes, notamment entre les bibliothèques municipales présentes en leur cœur ou à proximité.

Par conséquent, pour poursuivre le travail engagé et renforcer les actions entreprises, une Convention de Coopération Culturelle 2019–2022 et un Contrat Territoire Lecture 2019–2022 qui constitue sa déclinaison dans le champ de la lecture publique, ont été approuvés lors du conseil métropolitain du 27 juin 2019. Les communes de la Politique de la Ville à l'exception de Talant, ont souhaité en être signataires aux côtés de Dijon Métropole, de la DRAC de Bourgogne-Franche-Comté et de l'Éducation Nationale.

La Ville de Talant a exprimé, par un courrier de Monsieur le Maire de Talant adressé à Monsieur le Président de Dijon Métropole en date du 31 août 2020, sa volonté de rejoindre les partenaires signataires de la Convention de Coopération Culturelle et du Contrat Territoire Lecture, pour la période 2021 – 2022, au motif que la culture est un levier de développement des quartiers Politique de la Ville en ce qu'elle valorise les compétences des habitants, leur appropriation du territoire, ainsi que la création et l'animation du lien social.

Afin d'enrichir et de renforcer la coopération territoriale en matière culturelle de toutes les communes de la Politique de la Ville, il vous est proposé d'approuver, par voie d'avenant, l'adhésion de la Ville de Talant, pour les années 2021 et 2022, dans les deux dispositifs culturels du Contrat de ville que sont la Convention de Coopération Culturelle 2019-2022 et le Contrat Territoire Lecture 2019-2022.

**LE CONSEIL,**  
**APRES EN AVOIR DELIBERE,**  
**DECIDE :**

- **d'approuver**, par voie d'avenant, l'adhésion de la Ville de Talant, pour les années 2021 et 2022, dans les deux dispositifs culturels du Contrat de ville que sont la Convention de Coopération Culturelle 2019-2022 et le Contrat Territoire Lecture 2019-2022 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

SCRUTIN : POUR : 83

CONTRE : 0

*DONT 7 PROCURATION(S)*

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0